



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/140

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : AUTORISATION
ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET
PRIMITIF**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le
ID : 033-243301264-20201125-2020_140-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

**Le 25 novembre de l'année deux mille
vingt à 18h30**
à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/140

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le 
ID : 033-243301264-20201125-2020_140-DE

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 : AUTORISATION ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération n°2020/048 du 12 juin 2020 approuvant le budget primitif du budget principal pour 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget comprenant les budgets supplémentaires et décisions modificatives. En revanche, les crédits de restes à réaliser et les remboursements de la dette doivent être exclus.

Concernant la Communauté de Communes, le vote du budget primitif 2021 du budget principal est prévu début avril. La collectivité doit disposer des fonds nécessaires afin de poursuivre les différentes opérations d'investissement qui ont eu lieu en amont du vote du budget. Déduction faite des restes à réalisés et des remboursements d'emprunt, le montant des crédits réels d'investissements ouverts au budget 2020 était de 7 195 488€. Ainsi, la collectivité peut donc autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement à hauteur de 1 798 872€.

Des crédits sont nécessaires pour financer d'éventuels :

- * travaux de voiries ;
- * versements de fonds dans le cadre de dispositif des aires des fonds de concours ;
- * études et travaux dans le cadre de la gestion de inondations ;
- * travaux bâtimentaires
- * besoins urgents en équipement.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses suivantes en amont du vote budget primitif 2021:
 - Voiries : 500 000€
 - Fonds de concours : 200 000€
 - Équipement : 200 000€
 - Bâtiments travaux: 500 000€
 - Études et travaux de lutte contre les inondations: 398 872€
- Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

